



**SDIS
TARN**
Sapeurs-Pompiers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 21 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt et un du mois de mars, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Méd LCL Thierry MICHEL, représentant de médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Laurent VANDENDRIESSCHE (suppléant de M. Jean-Paul RAYNAUD), Claude BOUSQUET, Jean GASC (suppléant de M. Christophe TESTAS), Georges BOUSQUET, André FABRE, Georges PAULIN, Michel VIDAL, Thierry GINESTET, Jacques LASSERRE, Jacques THOUROUDE.

Départ encours de la séance :

M. Jacques BOURGES (suppléant de Mme Régine MASSOUTIE), après le vote du rapport n°018/CA.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, CNE Virginie JOUAN (suppléante de CNE Christian MERCIER), SGT Franck VIALA, CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM. Serge ENTRAYGUES, Jean-Marie FABRE, André MAILLE, Bernard MIRAMOND, LTN Patrick DELMON.
Mme Nelly BARTHES.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 17 / présents : 11 / pouvoirs : 0/ votants : 11.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 5.

Date de la convocation : 10 mars 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°019/CA - 03/14**

**OBJET : Affectation du résultat 2013**

Selon les règles de la comptabilité M61, le résultat de fonctionnement de l'exercice N doit être affecté pour être intégré au budget de l'exercice N+1.

Le résultat de fonctionnement, tel qu'il apparaît au compte administratif 2013 (3.720.160,26 €) doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé),
- pour le solde et selon la décision du conseil d'administration, en excédent de fonctionnement reporté (en fonctionnement sur ligne budgétaire 002) et/ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

.../...

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
**Engagement - Cohésion - Efficacité**

Considérant d'une part, que la section d'investissement, après intégration des restes à réaliser, présente en 2013 un excédent de 137.753,55 €,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de maintenir la totalité du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement soit 3.720.160,26 €.

Pour extrait certifié conforme,  
président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **31 mars 2014**  
et de la publication-notification du **31 mars 2014**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité